

## La réorientation de carrière

(À L'ÉCRAN) La scène commence avec un homme parmi une multitude de cubicules. Un faisceau lumineux l'éclaire d'en haut.

(NARRATRICE) Si vous songez à changer de carrière, vous n'êtes pas le seul. Dans une étude récente sur les parcours professionnels, une personne sur quatre a indiqué qu'elle n'avait entrepris qu'une seule carrière.

(À L'ÉCRAN) L'homme saute de son bureau et court dans le corridor. L'homme sort à toute vitesse et se met à flotter dans l'espace. Il commence à tomber. Pendant sa chute, il rencontre divers écriteaux : « Retour aux études », « Déménagement », « Recherche d'emploi », « Frais de subsistance ». Il tombe de plus en vite en tournoyant. Il ouvre un parachute et commence à flotter.

(NARRATRICE) Vous pouvez changer d'emploi par choix ou par nécessité, mais pensez à planifier judicieusement vos finances pour protéger le budget de votre ménage et rester sur la bonne voie. Si vous changez de carrière, il se peut que vos revenus baissent pendant un certain temps, alors que vous êtes sans emploi. Vos finances pourraient même être touchées par un investissement dans des études ou une formation.

(À L'ÉCRAN) Pendant que l'homme retombe doucement, une tasse de café géante et un hamburger montent vers lui. L'homme les brise en plusieurs morceaux. Il rencontre ensuite une carte de crédit géante qui est coupée en deux avant de tomber elle aussi..

(NARRATRICE) Il faut donc trouver des moyens de vous préparer financièrement à un tel changement. Réduisez vos dépenses pour avoir un peu plus d'argent de côté chaque mois.

(À L'ÉCRAN) Plan panoramique vers le haut du parachute... puis, « Urgence » s'affiche sur l'écran.

(NARRATRICE) Remboursez une partie de vos dettes pour réduire les paiements d'intérêts. Établissez une ligne de crédit pour y emprunter à faible taux au besoin.

(À L'ÉCRAN) Une ambulance passe rapidement et d'argent se tombe des portes arrières.

(NARRATRICE) Créez un fonds d'urgence dans un compte bancaire facile d'accès.

(À L'ÉCRAN) Plan panoramique vers le haut du parachute encore.

(NARRATRICE) De plus, si vous changez de carrière, vous pourriez vous retrouver avec moins de couverture que dans votre emploi précédent.

(À L'ÉCRAN) L'homme commence à redescendre en planant lentement... Finalement il atterrit sur un nuage. Les symboles des assurances invalidité, maladies graves et vie apparaissent.

(NARRATRICE) Vous pourriez souscrire une assurance soins médicaux et dentaires supplémentaire qui paiera une partie de vos médicaments sur ordonnance et de vos examens dentaires, par exemple. Des assurances invalidité, maladies graves et vie peuvent vous protéger, vous et votre famille, si vous perdez ces couvertures parce que vous quittez votre emploi. Par ailleurs, un changement de carrière peut avoir une incidence positive ou négative sur vos plans de retraite.

(À L'ÉCRAN) L'homme se pose enfin sur un objet brillant.

(NARRATRICE) Si vous aimez votre nouveau travail, peut-être prendrez-vous votre retraite plus tard que prévu. Vous pourrez donc mettre plus d'argent de côté.

(À L'ÉCRAN) Zoom arrière pour révéler un œuf géant. L'homme est minuscule en comparaison. Soudain, l'œuf rapetisse, et l'homme tombe.

(NARRATRICE) Cependant, il se peut que vous n'ayez plus droit à un REER parrainé par l'employeur.

(À L'ÉCRAN) Alors que l'homme retrouve la terre ferme, on retourne à la scène de départ. L'homme est à son bureau. Il prend son téléphone pour appeler son conseiller.

(NARRATRICE) Votre conseiller est la meilleure personne à qui en parler. Il peut vous aider à gérer les conséquences d'un changement de carrière, pour que vous retombiez sur vos pieds.



©2018 Manuvie. Tous droits réservés. Le présent matériel est la propriété de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) et il est utilisé sous licence restreinte. Il ne peut être copié, transmis ou utilisé sans l'autorisation écrite expresse de Manuvie. Manuvie ne peut être tenue responsable des dommages ou des pertes découlant de l'utilisation des renseignements contenus dans ce commentaire. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Cette vidéo est proposée à titre indicatif

seulement. Elle n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'elle fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Le nom Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.